



6 Rue Colbert – 80000 Amiens – 03.22.80.38.08

## **BAREMES D'HONORAIRES**

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

### **-Vente de biens immobilier :**

#### **VENTE**

#### **Appartement, Maison, Terrain**

- Pour une signature de mandat exclusif, notre barème d'honoraires est de : jusqu'à 10% du prix net vendeur
- Pour une signature de mandat simple, base de 5000€ TTC + 5 % du prix net vendeur

#### **Parking, Stationnement**

- Base de 3000€ TTC + 5% du prix net vendeur

*Honoraires charge vendeur / Les prix indiqués en publicité sont honoraires d'agence inclus hors frais de notaire*

## **-Location de biens immobilier à usage d'habitation**

### **Honoraires dus par le bailleur :**

- 1 mois de loyer relatif aux prestations de mise en location du logement, les visites, la constitution du dossier du locataire la rédaction du bail.

### **Honoraires dus par le locataire:**

- 1 mois de loyer relatif aux prestations de visites, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail.

### **Concernant les garages ou les stationnements:**

- 1 mois de loyer à la charge du bailleur et 1 mois de loyer à la charge du locataire

## **VIAGER**

### **HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU VENDEUR.**

Pour les biens de -500 000€ : 7% de la valeur vénale

Pour les biens de 500 001€ à 1000 000€ : 6% de la valeur vénale

Pour les biens de +1 000 001€ : 5% de la valeur vénale.